

A Laval, le 15 décembre 2022

Objet : crise énergétique

Monsieur le Directeur académique,  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale,

Suite aux différentes informations communiquées par l'Inspection Académique sur la gestion de la crise énergétique (courrier de Mme la Rectrice en date du 8/12 et courrier de Monsieur le DASEN du 14/12, lettre du jeudi 15 décembre), le SE-Unsa 53 souhaite intervenir pour exprimer sa désapprobation quant à la fermeture des écoles et établissements scolaires par manque d'électricité. En effet, pour le SE-Unsa 53, tous les éléments sont présents pour que la désorganisation rencontrée à l'occasion de la crise sanitaire se reproduise pour la crise énergétique. Il est encore temps de l'éviter.

Il est demandé aux directeurs de réaliser une série d'actions pour anticiper la rentrée : Nous demandons expressément qu'une partie de ses actions soient déléguées aux municipalités et aux collectivités afin de ne laisser aux directrices et directeurs d'école que les tâches qui concernent l'administration de leur école.

Nous demandons, afin de décharger les directrices et directeurs d'école que l'inscription de chaque école sur Ecowatt soit réalisée par les municipalités et que les vérifications qui concernent le bâti scolaire soient réalisées par les collectivités. Nous rappelons que c'est aux collectivités de s'impliquer en étant proactives sur leurs champs de responsabilités : restauration, accueil périscolaire, transport, remise en route du chauffage notamment... Toutefois, il faut avoir à l'esprit que la situation sera sans doute difficile pour les petites municipalités.

Nous nous questionnons sur la consigne donnée aux personnels en cas de délestage : « présence dans son lieu d'exercice habituel en attendant le retour en classe des élèves l'après-midi ». Nous demandons qu'il soit très clairement indiqué aux personnels qu'ils n'ont pas à rejoindre leur école ou leur établissement si celui-ci est fermé compte tenu des risques pour les personnels (sécurité incendie, intrusion, absence d'éclairage ...).

Nous nous questionnons également sur la situation des personnels qui ne pourraient pas rejoindre leur travail à cause des difficultés de transport ou par l'obligation de garder leurs enfants.

En cette veille de vacances scolaires, les directrices, directeurs, enseignantes et enseignants sont dans l'attente d'éléments primordiaux pour pouvoir gérer le plus sereinement possible cette crise énergétique. Il reste à ce jour trop d'incertitudes concernant l'organisation : fiches techniques, liste des écoles d'accueil ... Il serait très difficile d'accueillir au pied levé dans les établissements ouverts des enfants inconnus des personnels éducatifs et des agents de transport desservant l'école ou le collège.

Pour les sites concernés par des délestages, l'information de la fermeture aux familles ne peut pas relever des directrices et directeurs d'écoles. Dans des délais si courts (J-1 à 17h00), les responsables des enfants doivent pouvoir s'informer directement sur un site de la préfecture ou de l'Inspection Académique ou par le biais d'une cellule de crise telle qu'il en existait pour la gestion de l'épidémie de COVID. Prévenir la veille à 17h00 va générer beaucoup de tensions, de surcharge et de désorganisation.

Nous regrettons l'absence de dialogue avec les représentants des personnels, notamment lors de la réunion départementale du 13/12/2022 concernant la préparation des coupures exceptionnelles. Le compte-rendu de cette réunion diffusé par la lettre du jeudi 15 décembre stipule : « Pour la préparation et la mise en œuvre de ces mesures nationales il est impératif de : Dialoguer avec les représentants des personnels » (page 2).

Les personnels ne veulent pas revivre la désorganisation et la tension créées par des dispositions et délais intenable comme lors des nombreux épisodes de la gestion de l'épidémie de Covid.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale, en notre attachement au service public d'éducation.

*Lorraine BOËDEC*  
*Secrétaire départementale du SE-Unsa 53*